



CONSEIL

Cent soixante-troisième session

Rome, 2-6 décembre 2019

Rapport de la cent soixante-dix-huitième session du Comité financier (4-8 novembre 2019)

Résumé

À sa deuxième session ordinaire de 2019, le Comité financier a examiné la situation financière de l'Organisation et d'autres questions qui relèvent de son mandat. Dans le présent rapport, qui porte sur les travaux de sa cent soixante-dix-huitième session, le Comité:

- 1) **adresse des recommandations particulières** au Conseil sur les questions suivantes:
 - i) les contributions mises en recouvrement, que les États Membres sont instamment invités à verser ponctuellement et dans leur intégralité (par. 8); ii) les comptes vérifiés de 2018 (par. 11) et iii) les ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2020-2021 (par. 13).
- 2) **informe** le Conseil qu'il a approuvé l'établissement d'une limite à la durée du mandat de l'Inspecteur général (par. 28);
- 3) **appelle l'attention** du Conseil sur les indications qu'il a données au Secrétariat concernant la situation financière de l'Organisation, les questions budgétaires, les ressources humaines, le contrôle ainsi que d'autres questions.
- 4) **souligne** à l'intention du Conseil les initiatives prises par le Comité pour améliorer ses travaux.

Suite que le Conseil est invité à donner

- 1) Le Conseil est invité à:
 - a) **faire siennes** les recommandations du Comité concernant le versement ponctuel des contributions mises en recouvrement, les comptes vérifiés de 2018 et les ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2020-2021;

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



- b) **prendre note** de la décision du Comité relative à l'établissement d'une limite à la durée du mandat de l'Inspecteur général;
- c) **approuver** les indications que le Comité avait données au Secrétariat sur toutes les autres questions relevant de son mandat, ainsi que les initiatives de nature à améliorer ses propres méthodes de travail.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. David McSherry
Secrétaire du Comité financier
Tél.: +3906 5705 3719

Table des matières

| | Pages |
|--|-------|
| Introduction | 5 |
| Suivi de la situation financière | 5 |
| Situation financière de l'Organisation | 5 |
| Comptes vérifiés – FAO 2018 et Réponse de la direction aux recommandations présentées dans le rapport du Commissaire aux comptes pour 2018..... | 6 |
| Questions budgétaires | 7 |
| Ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2020-2021 | 7 |
| Virements entre programmes et chapitres budgétaires pour l'exercice 2018-2019 | 8 |
| Ressources humaines..... | 9 |
| Gestion des ressources humaines..... | 9 |
| Recommandations et décisions de la Commission de la fonction publique internationale et du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies adressées à l'Assemblée générale (y compris modification du barème des traitements et indemnités) | 10 |
| Contrôle..... | 10 |
| Rapport intérimaire de la suite donnée aux recommandations du Comité de vérification..... | 10 |
| Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes | 11 |
| Examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies (JIU/REP/2018/4) | 11 |
| Modifications du règlement financier de la Commission des thons de l'océan Indien..... | 11 |
| Bureau de l'Inspecteur général | 12 |
| Amélioration des méthodes de travail et de l'efficacité du Comité financier | 13 |
| Recommandations du Comité financier non encore appliquées – situation..... | 13 |
| Méthodes de travail du Comité financier..... | 13 |
| Autres questions | 13 |
| Date et lieu de la cent soixante-dix-neuvième session..... | 13 |
| Documents présentés pour information..... | 14 |

Introduction

1. Le Comité soumet à l'attention du Conseil le rapport ci-après de sa cent soixante-dix-huitième session.

2. Outre la Présidente, M^{me} Imelda Smolcic Nijers (Uruguay), étaient présents les représentants suivants des Membres:

- | | |
|---|--|
| • M. Heiner Thofern (Allemagne) | • M ^{me} Zenebu Tadesse Woldetsadik (Éthiopie) |
| • M ^{me} Lynda Hayden (Australie) | • M. Vladimir V. Kuznetsov (Fédération de Russie) |
| • M. Manash Mitra (Bangladesh) | • M. Toru Hisazome (Japon) |
| • M. Rodrigo Estrela de Carvalho (Brésil) | • M. Benito Santiago Jiménez Sauma (Mexique) |
| • M. Haitham Abdelhady Elsayed Elshahat (Égypte) | • M ^{me} Tahirou Rahila Rabiou (Niger) |
| • M ^{me} Emily Katkar (États-Unis d'Amérique) | • M. Sid Ahmed M. Alamain Hamid Alamain (Soudan) |

3. La Présidente a informé le Comité que M. Addisu Melkamu Kebede (Éthiopie) avait été désigné pour remplacer M^{me} Zenebu Tadesse Woldetsadik pendant une partie de la session.

4. Un résumé des qualifications des représentants suppléants peut être téléchargé depuis le site Web des Organes directeurs et statutaires, à l'adresse suivante:

<http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/substitute-representatives/fr/>.

5. Ont aussi assisté à la cent soixante-dix-huitième session du Comité les observateurs sans droit de parole des Membres suivants:

- | | |
|------------|--|
| • Belgique | • Philippines |
| • Chine | • République dominicaine |
| • Chypre | • Royaume-Uni |
| • Espagne | • Saint-Marin |
| • Finlande | • Slovaquie |
| • France | • Suisse |
| • Hongrie | • Union européenne |
| • Italie | • Venezuela (République bolivarienne du) |

Suivi de la situation financière

Situation financière de l'Organisation

6. Le Comité financier a examiné le document intitulé *Situation financière de l'Organisation* (au 30 juin 2019) (FC 178/2) ainsi que les prévisions de trésorerie pour 2019, y compris la situation de la trésorerie, l'état des arriérés de contributions, les placements à court et à long termes, les obligations financières relatives au personnel, les dépenses et les soldes non utilisés du Programme de coopération technique (PCT), le déficit du Fonds général et les contributions volontaires.

7. Le Comité a en outre pris connaissance d'un état actualisé des contributions courantes et des arriérés au 29 octobre 2019.

8. **Le Comité:**

- a) **a noté** que, compte tenu du montant des liquidités du Programme ordinaire, tel que ce montant apparaît dans les données les plus récentes, et des prévisions concernant l'échelonnement des versements des États Membres, la trésorerie de l'Organisation devrait être suffisante pour faire face aux besoins opérationnels jusqu'au 31 décembre 2019;
- b) sachant que la santé financière de l'Organisation, ainsi que l'exécution intégrale du Programme de travail et budget, étaient tributaires du versement en temps voulu des contributions mises en recouvrement, **a invité instamment** les États Membres à régler leurs contributions ordinaires ponctuellement et dans leur intégralité;
- c) **a noté** qu'il était prévu que le déficit global du Fonds général atteigne 868,9 millions d'USD au 31 décembre 2019 (contre 853,5 millions d'USD au 31 décembre 2018), ce déficit structurel étant toujours dû en grande partie à un financement insuffisant des obligations relatives au personnel;
- d) **a souligné** qu'il était important que les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies adoptent une approche commune sur le déficit de financement des obligations contractées au titre de l'assurance maladie après cessation de service (AMACS) et a encouragé le Secrétariat à continuer de participer à la recherche d'une solution à ce problème au sein du régime commun des Nations Unies;
- e) **a pris note** des renseignements supplémentaires fournis sur les taux d'approbation des projets du PCT et les taux de dépenses correspondants pour les exercices 2016-2017 et 2018-2019, et **a accueilli avec satisfaction** la confirmation du fait que ces niveaux garantiraient l'utilisation intégrale, au 31 décembre 2019, des crédits ouverts au titre du PCT pour 2016-2017, tels qu'approuvés par la Conférence;
- f) **a demandé** qu'à l'avenir, dans les rapports régulièrement présentés sur la situation financière, les informations concernant les montants approuvés et les montants dépensés au titre du PCT, pour chaque période de dotation biennale, soient illustrés de manière détaillée;
- g) **a noté** avec préoccupation que le rendement global des placements à long terme pour le premier semestre de 2019 était inférieur à celui de l'indice de référence, et **a rappelé** que la performance des placements serait examinée plus en détails à sa session de mai 2020, lorsque le rapport sur les placements 2019 lui serait présenté.

Comptes vérifiés – FAO 2018 et Réponse de la direction aux recommandations présentées dans le rapport du Commissaire aux comptes pour 2018

9. Le Comité a examiné, conformément à l'article XXVII, paragraphe 7, alinéa 1, du Règlement général de l'Organisation, les comptes vérifiés de la FAO pour 2018. Le Commissaire aux comptes a présenté le rapport détaillé sur la vérification des opérations financières de l'Organisation en soulignant les principales recommandations et observations contenues dans le rapport.

10. **Le Comité:**

- a) **a remercié** la Direction de la présentation des comptes vérifiés de la FAO pour 2018, établis conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS);
- b) **a félicité** le Commissaire aux comptes de la qualité du rapport détaillé et a fait siennes les recommandations qui y figurent;
- c) **a constaté** avec satisfaction que la Direction et le Commissaire aux comptes avaient travaillé en étroite collaboration;
- d) **s'est félicité** de la qualité de la Déclaration relative au contrôle interne, telle qu'elle a été également confirmée par les observations du Commissaire aux comptes à ce sujet;

- e) **a souligné l'importance des recommandations formulées dans le rapport détaillé en ce qui concerne les questions relatives aux ressources humaines et a demandé à la Direction d'élaborer un plan d'action détaillé, accompagné d'un calendrier d'exécution et de résultats concrets à atteindre, pour donner suite aux recommandations, plan d'action qui devait être présenté à la prochaine session du Comité, en mai 2020;**
- f) **a noté avec préoccupation que le Bureau de l'Inspecteur général manquait de ressources pour faire face à une charge de travail croissante; il a demandé à la Direction d'examiner les options qui permettraient de régler le problème, dans la limite des ressources existantes, et de lui communiquer, à sa session de mai 2020, les plans et options de gestion envisagés à cette fin;**
- g) **s'est félicité que, à l'occasion de la présente session, les comptes vérifiés, le rapport du Commissaire aux comptes et la réponse de la Direction aux recommandations du Commissaire aux comptes lui aient été présentés pour examen au titre d'un même point de l'ordre du jour et s'est déclaré favorable à ce que cette pratique soit poursuivie lors des prochaines sessions.**

11. Le Comité, prenant acte des commentaires et des précisions formulés par le Commissaire aux comptes et par la Direction, a recommandé au Conseil de soumettre à la Conférence, pour adoption, les comptes vérifiés de 2018. Le Comité est convenu en conséquence de soumettre au Conseil le projet de résolution ci-après, afin qu'il le transmette à la Conférence:

PROJET DE RÉSOLUTION DE LA CONFÉRENCE

Comptes vérifiés de la FAO 2018

LA CONFÉRENCE,

Ayant examiné le rapport de la cent soixante-troisième session du Conseil,

Ayant examiné les comptes vérifiés de la FAO pour 2018 et le rapport du Commissaire aux comptes y afférent,

Approuve les comptes vérifiés.

Questions budgétaires

Ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2020-2021

12. Le Comité a examiné le document intitulé *Ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2020-2021* et a fait observer que ceux-ci correspondaient aux indications données et décisions adoptées par la Conférence à sa quarante et unième session ainsi qu'aux ajustements initiaux proposés par le Directeur général.

13. **Le Comité:**

- a) **a constaté avec satisfaction que les propositions d'ajustements s'inscrivaient dans les limites du montant budgétaire global approuvé (soit 1 005,6 millions d'USD), grâce à un ajustement des augmentations de coûts et à des gains d'efficacité, et sans induire d'effet négatif sur l'exécution du programme de travail établi;**
- b) **a pris note des informations actualisées présentées sur les hypothèses d'augmentation des coûts pour 2020-2021;**
- c) **s'est félicité que des ressources supplémentaires soient allouées aux travaux de la FAO sur la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et sur le programme mixte OMS/FAO d'avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments;**

- d) **a demandé** qu'un nouvel indicateur de performance clé plus solide associé à la résultante 10.3.E (Direction) relative au harcèlement sexuel soit présenté à la session de mai 2020 du Comité financier, en prenant pour base, par exemple, la convergence des résultats de l'enquête de satisfaction menée auprès du personnel et des cas de harcèlement sexuel signalés;
- e) **a souligné** qu'il convenait d'assurer un financement suffisant du Bureau de l'Inspecteur général, dans la limite des ressources disponibles, pour répondre à la charge de travail accrue et **a demandé** que la priorité soit accordée à ce financement dans les prochains ajustements et/ou virements budgétaires qui seront présentés à sa session de mai 2020; **a noté** qu'il était attendu qu'un effort serait fait pour aider le Bureau à réduire d'urgence l'arriéré de dossiers à traiter;
- f) **a examiné** les ajustements proposés à la structure organisationnelle et à la dotation en effectifs et a noté que la structure organisationnelle actualisée (annexe 1 du document CL 163/3) et la dotation en effectifs révisée (Annexe web 5 du document CL 163/3) seraient soumises au Conseil pour approbation;
- g) **a recommandé** que le Conseil approuve la nouvelle répartition entre chapitres budgétaires du montant net des crédits ouverts, qui est présentée au tableau 3 du document CL 163/3.

Virements entre programmes et chapitres budgétaires pour l'exercice 2018-2019

14. Le Comité a examiné le document intitulé *Virements entre programmes et chapitres budgétaires pour l'exercice 2018-2019* (FC 178/5).

15. Le Comité:

- a) **a pris note** de l'exécution du budget 2018-2019 découlant de la mise en œuvre du Programme de travail et a noté que le rapport final sur l'exécution du budget lui serait communiqué à sa session de mai 2020;
- b) **a pris note** des informations fournies sur l'utilisation du solde non dépensé des crédits ouverts pour l'exercice 2016-2017 et **a demandé** à être tenu informé de l'utilisation du Fonds spécial pour les activités de financement du développement et de l'initiative relative à la Grande muraille verte;
- c) **a rappelé** que les soldes non dépensés au titre du Programme de coopération technique (chapitre 7), des dépenses d'équipement (chapitre 13) et des dépenses de sécurité (chapitre 14) seraient reportés sur l'exercice biennal suivant, conformément au Règlement financier de l'Organisation;
- d) **s'est félicité** que le virement demandé au profit du chapitre 4 comprenne 1 million d'USD de ressources supplémentaires allouées au Programme mixte FAO/OMS de fourniture d'avis scientifiques et à la CIPV, conformément à la demande formulée par le Comité financier et approuvée par le Conseil¹;
- e) **s'est déclaré préoccupé** par la baisse du montant net des crédits ouverts au titre des chapitres 10 et 11 et **a souligné** qu'il importait de maintenir des niveaux de financement appropriés pour ces chapitres lors des prochains exercices biennaux;
- f) **a noté** que les virements demandés vers les chapitres 1, 2, 3, 4 et 5 découlant de l'exécution du Programme de travail avaient été précédemment approuvés à sa session de mars 2019;
- g) **a dit attendre avec intérêt** de recevoir le rapport final sur l'exécution du budget 2018-2019 à sa session de mai 2020.

¹ CL 161/REP, paragraphe 19, alinéa d.

Ressources humaines

Gestion des ressources humaines

16. Le Comité a examiné le document intitulé *Gestion des ressources humaines* (FC 178/6).
17. Le Comité:
- a) **s'est félicité** de l'engagement pris par la Direction de la FAO de réexaminer les politiques et la stratégie de l'Organisation en matière de ressources humaines en vue d'optimiser l'efficacité et l'efficience de l'utilisation de cette ressource dans l'exécution efficace du programme, et **a demandé** à la Direction d'élaborer un plan d'action détaillé comprenant des calendriers et des résultats spécifiques devant être réalisés pour améliorer la gestion des ressources humaines;
 - b) **s'est félicité** des informations qui lui ont été communiquées et **a encouragé** la Direction à continuer d'améliorer les informations présentées dans les futurs rapports;
 - c) **a incité** la Direction à poursuivre les efforts qu'elle consacre au renforcement des fonctions de l'Organisation en matière de ressources humaines, notamment par les moyens suivants: i) mise en place de processus et procédures de sélection et de recrutement fondés sur le mérite et qui tiennent compte de la parité hommes-femmes et de l'équilibre géographique, selon qu'il convient; ii) simplification des procédures de recrutement; iii) élaboration d'une politique de roulement dans l'occupation des emplois; iv) fourniture d'un appui continu aux initiatives visant à attirer les jeunes et à apporter des idées neuves à l'Organisation; v) adoption de nouvelles mesures pour promouvoir la parité hommes-femmes au sein de l'Organisation, en particulier au niveau des hauts responsables; vi) simplification des pratiques d'évaluation des prestations professionnelles; et vii) mesures visant à améliorer l'adhésion du personnel;
 - d) **a demandé** à la Direction d'examiner la question de la délégation de pouvoirs à titre prioritaire en tenant compte de l'article XXXVIII, paragraphe 5, du Règlement général de l'Organisation, des enseignements à tirer, des expériences passées, des observations et recommandations pertinentes récentes des organes de contrôle ainsi que des meilleures pratiques du système des Nations Unies, et de lui faire rapport à ce sujet à sa session de mai 2020.
 - e) **s'est félicité** du développement constant du Programme mondial de la FAO relatif aux stagiaires, aux volontaires et aux chercheurs invités, **a encouragé** la Direction à poursuivre ses activités de sensibilisation et à créer des partenariats stratégiques pour renforcer le Programme, et **a dit attendre avec intérêt** de recevoir un rapport actualisé à ce sujet à sa prochaine session;
 - f) **a pris acte** des progrès accomplis en ce qui concerne la représentation des États Membres sous-représentés et non représentés et **a encouragé** la Direction à suivre la situation en ce qui concerne de nouvelles améliorations dans ce domaine;
 - g) **a rappelé** les orientations du Conseil selon lesquelles les efforts entrepris pour améliorer l'équilibre géographique parmi les consultants devaient tenir compte de la nécessité d'user d'une approche flexible dans le processus de sélection, y compris au regard des incidences financières, et de retenir le mérite comme critère principal de recrutement.
 - h) **a souligné** qu'il importait de réduire le taux de vacances de postes, tant au Siège que dans les bureaux décentralisés, où le pourcentage de postes vacants est actuellement très élevé;
 - i) **s'est réjoui** que la Direction ait donné l'assurance qu'une enquête de satisfaction anonyme, comportant une section sur le harcèlement, le harcèlement sexuel et l'abus de pouvoir, serait menée en 2019 auprès du personnel, en tenant compte des

- pratiques optimales et des recommandations énoncées par le Corps commun d'inspection (CCI) dans ses rapports, et que les organismes représentant le personnel participeraient au processus;
- j) **a dit attendre avec intérêt** de recevoir une mise à jour sur les résultats et les recommandations découlant de l'examen par le Bureau de l'Inspecteur général du programme de mobilité du personnel et **a demandé** à la Direction de suspendre ce programme pour 2020 en attendant cet examen;
 - k) **a souligné** qu'il importait de mettre en œuvre les cinq recommandations restantes présentées dans le rapport d'audit du Bureau de l'Inspecteur général concernant le recrutement et l'entrée en fonctions du personnel du cadre organique ainsi que d'autres recommandations non encore appliquées sur les questions relatives aux ressources humaines découlant des rapports du Commissaire aux comptes et du Comité de vérification;
 - l) **a dit attendre avec intérêt** de recevoir d'autres informations détaillées sur la vision et les plans de l'Organisation dans le domaine de la gestion des ressources humaines, tels qu'élaborés sous la conduite de la nouvelle Direction de la FAO.

Recommandations et décisions de la Commission de la fonction publique internationale et du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies adressées à l'Assemblée générale (y compris modification du barème des traitements et indemnités)

18. Le Comité a examiné le document intitulé *Recommandations et décisions de la Commission de la fonction publique internationale adressées à l'Assemblée générale (y compris modification du barème des traitements et indemnités)* (FC 178/7).

19. Le Comité a pris note des faits nouveaux concernant les activités de la CFPI, notamment des modifications apportées à l'ensemble des prestations prévues pour les administrateurs (désignés à la FAO par l'expression «personnel du cadre organique») et les fonctionnaires de rang supérieur.

Contrôle

Rapport intérimaire de la suite donnée aux recommandations du Comité de vérification

20. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Comité de vérification* (FC 178/8), qui fait le point de la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité de vérification et des informations les plus récentes sur les dernières mesures prises par la Direction suite à d'autres indications du Comité de vérification.

21. **Le Comité:**

- a) **a examiné** l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité de vérification de la FAO;
- b) **s'est félicité** des progrès notables accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Comité de vérification et **a encouragé** la Direction à poursuivre ses efforts en vue d'appliquer les recommandations encore en suspens;
- c) **a dit attendre avec intérêt** d'examiner, à sa cent quatre-vingtième session en mai 2020, la nouvelle mise à jour qui serait faite à l'occasion de la présentation du rapport annuel 2019 du Comité de vérification.

Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes

22. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes* (FC 178/9).

23. **Le Comité:**

- a) **a examiné** l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes;
- b) **s'est félicité** du travail accompli pour donner suite aux recommandations du Commissaire aux comptes et **a invité instamment** la Direction à poursuivre ses efforts en vue de mettre en œuvre les dernières recommandations encore en suspens;
- c) **a demandé** à la Direction de présenter, à la session de novembre 2020 du Comité, des informations actualisées sur les effets de la modification de la durée de vol minimale ouvrant droit à un billet en classe affaires sur les coûts et sur l'exécution du programme.

Examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies (JIU/REP/2018/4)

24. Le Comité a examiné le document *Examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies* (JIU/REP/2018/4) (FC 178/10).

Le Comité:

- a) **a rappelé** que ce document était présenté au Comité financier pour qu'il l'examine conformément aux indications émanant de la Réunion conjointe de la cent vingt-sixième session du Comité du Programme et de la cent soixante-quinzième session du Comité financier;
- b) **a demandé** à la Direction de lui présenter, à sa session de mai 2020, des informations actualisées sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport du Corps commun d'inspection (CCI);
- c) **a noté** que la FAO avait fait siens le document JIU/REP/2018/4 et les observations du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) y afférentes (A/73/665/Add.1);
- d) **s'est félicité** de la publication de la version révisée de la Politique de protection des personnels qui dénoncent des manquements, publiée à la suite de l'examen réalisé par le Comité de vérification et compte tenu des indications formulées par celui-ci (Circulaire administrative 2019/06, présentée à l'annexe A du document FC 178/10);
- e) **a noté** que le Programme de travail et budget 2020-2021 (C 2019/3) prévoyait la séparation et le renforcement des fonctions de déontologue et de médiateur, et **a dit attendre avec intérêt** l'achèvement du processus de recrutement relatif à ces deux postes;
- f) **a demandé** à la Direction d'envisager de conclure un accord de services avec le Bureau de l'éthique d'une autre organisation du système des Nations Unies afin que puisse être encore renforcé le mécanisme de réexamen des évaluations préliminaires des plaintes pour représailles (Circulaire administrative 2019/06, paragraphe 35).

Modifications du règlement financier de la Commission des thons de l'océan Indien

25. Le Comité a examiné le document intitulé *Amendements au Règlement financier de la Commission des thons de l'océan Indien* (CTOI) (FC 178/11).

26. Le Comité a approuvé le Règlement financier modifié de la Commission des thons de l’océan Indien, tel qu’il a été adopté par la Commission à sa vingt-troisième session, en juin 2019.

Bureau de l’Inspecteur général

27. Le Comité financier a examiné le document FC 178/12, *Bureau de l’Inspecteur général*, qui aborde les questions suivantes: i) établissement d’une limite à la durée du mandat de l’Inspecteur général; ii) procédure de nomination de l’Inspecteur général; iii) procédure de cessation de fonctions de l’Inspecteur général avant expiration de son mandat; iv) questions relatives à la Charte du Bureau de l’Inspecteur général et au rôle du Comité de vérification de la FAO.

28. **Le Comité:**

- a) **a exprimé de profondes inquiétudes au sujet de l’atteinte à l’indépendance du Bureau de l’Inspecteur général qui a eu lieu au cours de l’été 2019, comme indiqué dans la lettre que le Comité de vérification a adressée au Comité financier le 28 juillet 2019;**
- b) **s’est félicité de l’engagement du nouveau Directeur général à garantir l’indépendance du Bureau de l’Inspecteur général;**
- c) **s’est félicité que l’Inspecteur général par intérim ait confirmé que le Bureau de l’Inspecteur général n’avait constaté aucune interférence dans le cadre des audits, des inspections, des enquêtes ou des activités connexes menés depuis sa nomination, le 14 août 2019;**
- d) **a encouragé la Direction à établir la version définitive des modalités de cessation de service de l’Inspecteur général actuellement titulaire du poste, au mieux des intérêts de celui-ci et de l’Organisation;**
- e) **était favorable à la proposition tendant à ce que soit publié un avis de vacance de poste en vue de la nomination de l’Inspecteur général, en tenant compte des indications du Comité de vérification, après avoir informé l’Inspecteur général titulaire du poste de la cessation de ses fonctions;**
- f) **a approuvé la proposition tendant à ce que le mandat de l’Inspecteur général soit limité à sept ans, comme indiqué au paragraphe 10 du document FC 178/12;**
- g) **a demandé que soit élaborée une charte révisée du Bureau de l’Inspecteur général dans laquelle figureraient les meilleures pratiques les plus récemment adoptées dans le système des Nations Unies et un renforcement des activités de contrôle de la FAO; la charte révisée serait soumise au Comité financier, à sa session de mai 2020, pour approbation, après examen par le Comité de vérification;**
- h) **a recommandé, en tant que procédure exceptionnelle d’ajustement intérimaire et devant l’urgence de la situation, que la Direction adopte la charte révisée du Bureau de l’Inspecteur général, après examen par le Comité de vérification et consultations informelles au sein du Comité financier, en attendant que celui-ci l’approuve officiellement en mai 2020;**
- i) **a souligné qu’il convenait d’assurer un financement suffisant, dans la limite des ressources dont dispose le Bureau de l’Inspecteur général, pour répondre à la charge de travail accrue et a demandé que priorité soit donnée à ce financement dans les prochains ajustements et/ou virements budgétaires qui seront présentés à la session de mai 2020; a noté qu’il était attendu que tout serait fait pour réduire d’urgence l’arriéré des dossiers.**

Amélioration des méthodes de travail et de l'efficacité du Comité financier

Recommandations du Comité financier non encore appliquées – situation

29. Le Comité a examiné le document intitulé *Recommandations du Comité financier non encore appliquées – situation (FC 178/13)*.

30. **Le Comité:**

- a) **a souligné qu'il importait de mettre au point une méthode détaillée concernant l'abattement pour délais de recrutement, dans le cadre de la présentation du Programme de travail et budget 2022-2023;**
- b) **a dit attendre avec intérêt de recevoir, lors d'une session, des informations sur les recommandations émanant de l'examen qu'a mené le Bureau de l'inspecteur général au sujet du programme de mobilité du personnel, lorsque cet examen serait achevé;**
- c) **a rappelé qu'il avait précédemment demandé que le fonctionnaire chargé des questions de déontologie lui présente des rapports sur ses activités, et a émis le souhait que cette pratique reprenne après la nomination du nouveau fonctionnaire chargé des questions de déontologie;**
- d) **a dit attendre avec intérêt de recevoir une mise à jour du document à sa prochaine session ordinaire.**

Méthodes de travail du Comité financier

31. Le Comité a noté qu'il était important qu'il réexamine en permanence ses méthodes de travail, pour qu'il puisse atteindre l'ensemble de ses buts et objectifs.

32. **À cet égard, le Comité:**

- a) **a constaté avec satisfaction avoir reçu en temps voulu les documents dans toutes les langues officielles durant la présente session et a encouragé la Direction à maintenir cette pratique au cours des sessions futures;**
- b) **a pris acte des avantages découlant de la pratique adoptée durant sa cent soixante-dix huitième session, qui consiste à distribuer et à examiner les projets de texte à mesure que chacun des points de l'ordre du jour est débattu, en vue de leur intégration dans le rapport du Comité, et est convenu de conserver cette pratique au cours des sessions futures;**
- c) **a demandé à la Direction de présenter ses rapports intérimaires sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes et à celles du Comité de vérification au titre d'un même point de l'ordre du jour au cours des sessions futures, ce qui facilitera l'examen de ces questions par le Comité.**

Autres questions

Date et lieu de la cent soixante-dix-neuvième session

33. Le Comité a été informé que sa cent soixante-dix-neuvième session se tiendrait à Rome, les 6 et 7 février 2020.

Documents présentés pour information

- État des contributions courantes et des arriérés (FC 178/INF/2)
- Comptes vérifiés – Mutuelle de crédit de la FAO 2018 (FC 178/INF/3)
- Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse – Budget pour 2020-2021 (FC 178/INF/4)
- Commission de la production et de la santé animales pour l'Asie et le Pacifique – Comptes et budget pour 2019 (FC 178/INF/5)
- Budget des commissions de lutte contre le criquet pèlerin pour 2019-2020 (FC 178/INF/6)
- Budget de la Commission des thons de l'océan Indien pour 2020 (et budget indicatif pour 2021) (FC 178/INF/7)